



EXTRAIT

Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Chavannes-sur-Moudon du 24 juin 2024

Présidence : Madame Fabienne BOLAY

Le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon, au vu des éléments apportés par la Municipalité et les différentes commissions,

Décide

→ D'accepter le préavis municipal N° 01/2024 – Comptes 2023,

→ D'accepter le préavis municipal N° 02/2024 – Arrêté d'imposition 2025,

ainsi délibéré en séance du 24 juin 2024.

La Présidente

Fabienne Bolay



La secrétaire

Laetitia Dutoit